

## Oui! Je soutiens l'action de l'A.D.M.C. en faisant un don.

Merci d'imprimer ce document et de l'envoyer avec votre don à :

Association pour le Dévelopement des Musiques Créoles
A.D.M.C.
9, rue du gué d'orient
95470 SAINT WITZ

## Nous vous remercions pour votre générosité.

Mes coordonnées (merci d'écrire en majuscule)

inico coordonnecos (merci d'ecine en majuscule)
MME
RAISON SOCIALE (pour les entreprises) :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉL :E-MAIL :
1/ Je fais un don par chèque à l'ordre de A.D.M.C. d'un montant de :  □ 20€ □50€ □100€
2/ Je fais un don par virement bancaire de€ (selon mon choix)
IBAN: FR 76 1562 9026 7500 0202 0570 172 - Code BIC CMCIFR2A
Bénéficiaire : Association pour le Développement des Musiques Créoles 9, rue du gué d'orient 95470 SAINT WITZ
Date et signature obligatoire :

## **RÉDUCTION D'IMPÔTS**

(pour les foyers fiscaux français uniquement)

 Pour un particulier : votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans une limite de 20% du revenu imposable.

Ainsi un don de 100 € par exemple, ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale.

• Pour une entreprise : votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 60 % de son montant dans une limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Ainsi un don de 1000 € par exemple, ne vous coûte réellement que 400 € après déduction fiscale.

Dès réception de votre don, nous vous adresserons le reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôts.

Renseignements sur l'A.D.M.C.
Association de la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 9, rue du gué d'orient
95470 SAINT WITZ
N° Siret : 521 076 406 00011

Publication au Journal Officiel du 27 février 2010